

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 3 du 22 janvier 2015

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 2

INSTRUCTION N° 31141/DEF/SGA/DRH-MD
portant abrogation d'un texte.

Du 9 décembre 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous direction des relations sociales, des statuts et des filières du personnel civil.*

INSTRUCTION N° 311141/DEF/SGA/DRH-MD portant abrogation d'un texte.

Du 9 décembre 2014

NOR D E F P 1 4 5 2 5 1 7 J

Texte abrogé :

À compter du 1^{er} février 2015 : Instruction n° 2133/DEF/SGA du 13 décembre 2006 (BOC N° 18 du 16 mai 2008, texte 1 ; BOEM 356-0.2.6).

Référence de publication : BOC n° 3 du 22 janvier 2015, texte 2.

1. Le texte mentionné ci-dessous est abrogé à compter du 1^{er} février 2015 :

- instruction n° 2133/DEF/SGA du 13 décembre 2006 relative aux abattements à opérer sur certaines indemnités en cas d'absence pour raison de santé.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques FEYTIS.